



Célébrer la pénitence et la réconciliation

Monastère Notre-Dame de Compassion (Martigné-Briand)

**Lettre de
Monseigneur
Emmanuel Delmas,
évêque d'Angers**

*À Angers,
le 12 janvier 2014
En la fête du Baptême
du Seigneur*

**Aux prêtres, aux diacres, aux religieux(es) et
consacrés(ées), à tous les fidèles laïcs**

Le but de cette lettre est de vous parler de l'importance de la pénitence et de la réconciliation dans notre vie chrétienne, de vous parler également du sacrement de la pénitence et de la réconciliation dans notre propre vie de baptisés et de vous encourager à le mettre en valeur dans la vie de vos paroisses. L'Année de la foi qui s'achève a été, pour toute l'Eglise, « une invitation à une conversion authentique et renouvelée au Seigneur qui est l'unique Sauveur »¹. L'un des moments forts pour notre diocèse, en union avec tous les diocèses de France, a été notre participation à la démarche *Diaconia*. En rappelant la relation au plus petit, c'est notre vie de foi qui était nourrie.

L'un des enseignements de cette année aura été une invitation pour chacun à s'approcher avec plus de foi et plus souvent du sacrement de pénitence. Je faisais mienne cette invitation, lors de la journée du 13 octobre 2012 ouvrant l'Année de la foi pour notre diocèse: « j'aimerais, qu'à l'occasion de l'Année de la foi, nous puissions parler de la place que nos paroisses donnent à ce sacrement de la réconciliation ». Ce sujet a fait l'objet d'une réflexion avec les prêtres et notamment avec notre conseil presbytéral durant l'année écoulée.

Il est difficile de parler de la pénitence et de la réconciliation sans rappeler l'initiative de Dieu qui noue une alliance avec l'humanité. En appelant les hommes à répondre à son invitation à partager sa vie, il les appelle à croître infiniment. Il les hisse à sa hauteur et leur fait partager sa plénitude. Conscient de leurs faiblesses et de leurs péchés, il ne les abandonne pas à eux-mêmes et multiplie les alliances avec eux.

¹ - Benoît XVI, lettre apostolique, *La Porte de la Foi*, 2011, n°6



Lorsque nous ouvrons la Bible, nous découvrons que dès l'Ancien Testament, Dieu a présumé à la réconciliation des hommes avec lui en ne cessant pas de leur offrir son pardon. Les péchés d'Israël sont une rupture de l'Alliance du Sinaï mais Dieu, loin de s'y résigner, prendra lui-même l'initiative d'une alliance nouvelle et éternelle. En effet, lorsque les temps furent accomplis, il envoya son propre Fils. En lui et par lui, Dieu a voulu tout réconcilier en faisant la paix par le sang de sa croix. Le Fils de Dieu s'est fait homme et a vécu parmi les hommes pour les délivrer de l'esclavage du péché et les appeler des ténèbres à son admirable lumière.

En prenant conscience de l'initiative de Dieu qui entre en relation avec l'homme, nous comprenons que la réconciliation n'est pas seulement ni d'abord une démarche de l'homme pécheur qui est appelé à se retourner vers Dieu, mais avant tout la démarche de Dieu qui vient partager notre vie, faire un avec l'humanité pour l'appeler à entrer dans la communion trinitaire. Tous, nous avons à répondre à son appel, à nous convertir, pour nous libérer de tout ce qui nous entrave dans notre marche vers le Seigneur, pour nous laisser libérer par lui de nos péchés.

Or ce don de Dieu ne cesse de se rendre présent dans l'Eglise. En elle, le Christ poursuit son œuvre de salut à travers le temps. C'est particulièrement vrai dans les sacrements de l'Eglise.

Pour ce qui est de l'œuvre de la réconciliation, qu'en est-il ?

Le baptême et le pardon

C'est d'abord dans le baptême que nous sommes pardonnés. On ne s'étonnera pas que l'introduction du rituel de la pénitence, que l'Eglise s'est donné au lendemain de Vatican II, en vienne à écrire : « cette victoire sur le péché éclate d'abord dans le baptême où l'homme ancien est crucifié avec le Christ pour que soit détruit ce corps de péché et que nous ne soyons plus au service du péché, mais que ressuscitant avec le Christ, nous vivions désormais pour Dieu. C'est pourquoi l'Eglise confesse sa foi en un seul baptême pour la rémission des péchés »².

Etre baptisé, c'est mourir au « vieil homme et au péché » pour vivre avec le Christ. Dans la célébration elle-même le « salut » prend corps par la renonciation au mal et la triple profession de foi et par divers signes tels que l'immersion, mais aussi l'illumination et la remise du vêtement blanc.

Eucharistie et réconciliation

C'est bien sûr dans l'eucharistie que le Christ accomplit l'œuvre de la réconciliation pour laquelle il est venu dans le monde. C'est à Pâques que le Christ accomplit son œuvre de salut. Par sa mort et sa résurrection, Jésus le Fils bien aimé du Père, nous arrache au pouvoir de la mort, la mort du péché qui nous sépare de Dieu. Il nous ouvre le chemin vers le Père en nous donnant d'avoir part à son Esprit saint. Nous participons ainsi en vérité à l'eucharistie par une conversion de toute notre vie pour que le don de Dieu porte des fruits en nous.

Qu'en est-il du sacrement de la pénitence et de la réconciliation ?

Si le baptême nous lave de tout péché, pourquoi faudrait-il un nouveau sacrement pour être pardonné ? C'est en raison de notre faiblesse comme le

² - *Nouveau rituel*, Célébrer la pénitence et la réconciliation n°2

dit l'enseignement du magistère : « Dieu riche en miséricorde sait de quoi nous sommes faits et il a accordé aussi un remède qui rend la vie pour ceux qui se sont livrés par la suite à l'esclavage du péché et au pouvoir du démon : par le sacrement de la pénitence, le bienfait de la mort du Christ est appliqué à ceux qui sont tombés après le baptême »³. C'est ainsi que le sacrement de la pénitence et de la réconciliation nous est proposé pour que notre baptême s'accomplisse en quelque sorte ! Nous devenons ainsi participants de l'eucharistie que le Seigneur nous propose en signe de cette réconciliation qu'il nous a lui-même obtenue.

Comment mettre en valeur le sacrement de la pénitence ?

Situer le sacrement parmi d'autres temps

Pour répondre, je crois essentiel de le situer parmi d'autres occasions où l'Eglise nous donne de faire l'expérience de la pénitence et de sa fécondité dans notre vie. Les démarches de pénitence ne se limitent pas, en effet, au seul sacrement de la réconciliation.

Ces démarches sont multiples et diverses telles que :

- ✘ Le partage, la pratique des œuvres de solidarité, les gestes d'amour concret pour son prochain.
- ✘ L'offrande de sa vie en des conditions parfois difficiles comme la maladie ou le grand âge ou encore lors d'une épreuve.
- ✘ Les temps de pèlerinage également sont des moments de la vie où nous faisons l'expérience de la pénitence.
- ✘ L'eucharistie est bien sûr l'un des temps où nous sommes appelés à nous reconnaître pécheurs devant Dieu et où nous nous confions à la grâce que le Christ nous a obtenue dans sa mort et sa résurrection.
- ✘ La vie en équipe de chrétiens est également un lieu où nous pouvons découvrir combien nous sommes pécheurs. L'échange confiant, la révision de vie sont autant d'occasions pour les équipiers de s'entraider sur ce chemin de la sainteté à laquelle ils sont appelés.

Le sacrement de la réconciliation : clef de voûte du pardon et de la conversion

Par rapport à tous ces moyens de pardon et de conversion, le sacrement de la réconciliation constitue comme une clef de voûte. C'est précisément parce que nous vivons de semblables moments que nous sommes appelés à découvrir et vivre le sacrement de la pénitence et de la réconciliation par lequel Dieu nous accueille dans notre être de pécheur. Chacun d'entre nous, en effet, est unique devant Dieu et a besoin d'être accueilli par lui dans ce qui a marqué sa vie.

Des expériences qui expriment la réconciliation sacramentelle

Parmi toutes ces expériences dont je parlais à l'instant, certaines expriment la réconciliation sacramentelle avec le Seigneur :

- ✘ La démarche de confession individuelle avec un prêtre manifeste de manière irremplaçable que le pardon rejoint chacun en ce qu'il a de plus personnel. Elle est la forme ordinaire de ce sacrement.

³- *Textes doctrinaux du magistère de l'Église sur la foi catholique*, présentation de Gervais Dumeige, n°815



✘ La célébration communautaire avec confession et absolution individuelle manifeste plus clairement la nature ecclésiale de la pénitence parce que les croyants entendent ensemble la Parole de Dieu qui les invite à la conversion. Après que chacun a confessé ses péchés et reçu l'absolution, tous ensemble louent Dieu pour les merveilles qu'il accomplit au profit du peuple que son Fils s'est acquis au prix de son sang.

Fécondité des célébrations pénitentielles non sacramentelles

Je souligne aussi la fécondité des célébrations pénitentielles non sacramentelles :

✘ Elles peuvent, en effet, être proposées comme une utile préparation à la confession en aidant à approfondir et exprimer de manière communautaire la résolution de conversion.

✘ Elles peuvent intervenir comme une étape vers une réconciliation sacramentelle vers laquelle elles sont orientées. Une telle célébration pourra être proposée au début d'un temps privilégié comme l'avent ou le carême signifiant ainsi le désir d'une communauté d'entrer dans une demande commune de pénitence. Un délai suffisamment long est ainsi laissé à chacun de pouvoir rencontrer un prêtre pour recevoir le pardon sacramentel. C'est une invitation pour les prêtres de porter à la connaissance de tous des heures de disponibilité pour la célébration du sacrement.

✘ Ces célébrations pénitentielles trouvent leur place dans le cadre de l'initiation des enfants à une démarche pénitentielle.

✘ Elles peuvent permettre aux chrétiens privés de l'eucharistie de se joindre à une démarche communautaire.

Qu'en est-il des célébrations communautaires avec absolution collective ?

Les célébrations communautaires avec confession et absolution collective sont réservées à des situations exceptionnelles et aussi lors des cas de péril de mort. Les évêques de France, à qui il appartenait de juger, ont estimé qu'il n'existe pas de situations où se rencontrent habituellement les éléments constituant la « nécessité grave » justifiant le recours à l'absolution générale, dont il est fait mention dans le code de droit canonique⁴. C'est la raison pour laquelle, je pense qu'il est préférable de les remplacer progressivement par des célébrations pénitentielles communautaires non sacramentelles que j'évoquais précédemment.

Chacun est habilité, selon ses aptitudes personnelles, à mettre en valeur le sacrement de la réconciliation dans la vie de l'Eglise. C'est l'un des grands moyens par lequel nous prenons une part active à la sainteté du Peuple de Dieu dont nous sommes membres. Nous concourons ainsi à la fécondité missionnaire de l'Eglise dans le monde d'aujourd'hui.

+ Emmanuel Delmas

4- *Les règles canoniques pour l'absolution générale en France*, la Documentation Catholique n°1943